

## **AVIS DE CONVOCATION**

### **Domaine Joyeux**

Tous les **propriétaires** du DOMAINE JOYEUX sont officiellement convoqués afin de voter pour la remise sur pied de l'Association des propriétaires du Domaine Joyeux ou pour trouver une solution viable aux problèmes rencontrés par les résidents en raison du statut des rues privées du Domaine Joyeux.

Cet exercice a pour but de trouver une solution afin de négocier avec la Ville de Saint-Pie lorsqu'il y a des problèmes dans le secteur du Domaine Joyeux.

Il y aura également une séance d'informations, de discussions et de décisions relative à la problématique des rues privées et des risques quant à la sécurité publique de notre secteur.

Notez que cette réunion est d'une très grande importance et que les décisions qui seront prises auront un impact sur notre avenir et notre qualité de vie.

Date : 16 septembre 2024 Lieu : Le Centre sportif, 50 rue Garneau Heure : 19h00
---

Avis donné, et distribué par la poste à chacune des adresses civiques des résidents du Domaine Joyeux avec l'ordre du jour sur la page suivante.

Comité de citoyens concernés par le Domaine Joyeux

# SOIRÉE DE DÉCISION

DOMAINE JOYEUX

16 SEPTEMBRE 2024 - 19H00

AU CENTRE SPORTIF, 50 RUE GARNEAU À SAINT-PIE

---

## ORDRE DU JOUR

---

### 1. Accueil

### 2. État de la situation des rues du Domaine Joyeux : description de la problématique

2.1. Aspect de la sécurité publique des rues du Domaine - pour passage des véhicules (policiers, pompiers, ambulanciers, Coop d'électricité, vidanges)

2.1.1. Branches à couper – Lettre de la Ville, un exemple qui divise)

2.1.2. Rues à entretenir (ponceaux brisés et inondation des terrains).

2.1.3. Démolition les bâtisses dans les parcs

Inquiétude que des résidents, dont des enfants, se blessent et au moins une résidente reçoit les débris lors de grands vents.

2.1.4. Nos Assurances habitation à risque si on ne se prend pas en main.

2.2. Terrains appartenant à l'association dissoute en 2013?

2.2.1. Actuellement, les terrains sont considérés sans propriétaire et sont sous la gestion du ministère du Revenu du Québec.

A) Présentement, n'importe qui peut aller au ministère du Revenu et acheter les terrains pour le prix du marché et faire ce qu'il veut avec. Donc, l'acheteur pourrait carrément enlever les parcs et construire des résidences.

B) Si nous ouvrons l'ancienne association, nous devons payer les taxes des 3 dernières années à la Ville et payer un montant au ministère du Revenu. Ça représente environ 5000\$, qui se payerait à même la vente des terrains.

### 3. Obligations de la ville

3.1. Proposition de la ville – courriel envoyé le 4 juillet à des citoyens qui ont questionné la Ville le 25 juin

Les membres du conseil ont rediscuté de votre courriel et maintiennent leur position, soit :

- La Ville est prête à accompagner le comité désirant relancer l'Association;
- La Ville est prête à avancer l'argent pour remettre l'Association sur pied, celle-ci devant rembourser par la suite;
- La Ville demandera un paiement des taxes pour les trois dernières années seulement;
- La Ville va refaire l'estimation des coûts pour rendre les rues conformes;

- La Ville a un intérêt à reprendre les parcs à la condition que les rues soient conformes;
- L'inspectrice va revoir la réglementation.

Pour ce qui est d'aider à faire le ménage (démolir les immeubles) dans les parcs, le type d'aide que la Ville pourra offrir dépendra des lois et règlements en vigueur lorsque l'Association sera sur pied.

#### **4. Représentativité des intervenants : Statu quo (résidents seuls) ou Association ou Regroupement de résidents : Une décision à prendre**

**4.1. Statu quo :** Ne rien faire et attendre ne semble pas une solution viable à court, moyen et long terme. La ville ne nous aidera pas si on ne s'aide pas. Seul, un résident ne peut rien décider.

#### **4.2. Association :** Possibilité de relancer l'association

**4.2.1. Objectif :** Être partie prenante de ce qui se passe dans notre quartier et avoir un comité exécutif qui prend des décisions pour l'ensemble des citoyens du Domaine Joyeux

**4.2.2 But :** Vendre les terrains des parcs, passerelles et autres bouts de terrains appartenant à l'ancienne association.

##### **Avec l'argent des ventes de terrain :**

##### **Les parcs**

- Conserver des parcs dans les domaines
- Rendre les parcs sécuritaires (démolition des bâtisses)
- Restaurer les parcs et offrir des structures de jeux à jour pour les enfants).
- S'assurer d'une solution long terme pour la gestion des parcs

##### **Les rues**

- Réparer les fossés
- Mettre les rues aux normes si possibles
- S'assurer d'une solution long terme pour l'entretien des rues
- Installer des panneaux de signalisation

#### **4.3. Regroupement de citoyens :**

**4.3.1. Objectif :** être partie prenante de ce qui se passe dans notre quartier

-Si la majorité décide de ne pas voter pour l'Association, il faut tout de même prendre des décisions pour l'avenir du Domaine. Ce que la ville veut, c'est discuter avec un groupe de citoyens qui aura pris, ensemble, une décision pour le bien commun des voisins.

**4.3.2. Une solution :** passer par le site Facebook Voisins du Domaine Joyeux à Saint-Pie, lorsque nous avons une problématique commune à régler

**4.3.3.** Notez que si on vote pour ce type de regroupement, les résidents ne pourront pas vendre les terrains de l'Association. Donc l'argent

nécessaire à la réfection des rues, ponceaux ou démolition des bâtiments devra sortir de nos poches.

## **5. Période de questions et de discussion sur les pistes de solution**

## **6. Décision quant à l'entente à négocier**

### **6.1. Vote pour ou contre l'association :**

#### 6.1.1 Règles du vote

-Seul le ou la propriétaire d'une résidence ou d'un terrain du Domaine Joyeux peut voter.

-Si vous êtes co-propriétaires, choisissez un membre pour représenter le vote de votre propriété.

-Voir les anciens règlements pour établir le quorum

### **6.2. Vote à main levée ou vote secret**

### **6.3. Résultat**

6.3.1. Si résultat positif, élire un comité exécutif et prévoir une nouvelle charte de règlements, puisque l'ancienne est désuète.

6.3.2. Si le résultat est négatif, prévoir une solution pour s'entendre avec la Ville de Saint-Pie lorsqu'il y a des travaux à faire.

## **Annick Lafontaine**

---

**De:** Greffe Ville de Saint-Pie  
**Objet:** TR: Suivit domaine joyeux  
**Pièces jointes:** 2024-convocation\_soirée de décisions.docx-1.pdf

---

**Envoyé :** 14 août 2024 20:54

**À :** Greffe Ville de Saint-Pie <[greffe@villest-pie.ca](mailto:greffe@villest-pie.ca)>

**Cc :** France Gagnard <[france@francegagnard.com](mailto:france@francegagnard.com)>; Jean-Sébastien Rondeau <[j-s.rondeau@hotmail.com](mailto:j-s.rondeau@hotmail.com)>; Dominique St-Pierre <[d.st-pierre@villest-pie.ca](mailto:d.st-pierre@villest-pie.ca)>

**Objet :** Suivit domaine joyeux

Bonjour,

Comme discuté lors des rencontres précédentes au sujet du domaine joyeux, les citoyens voudraient pouvoir se rencontrer afin d'avoir une position claire face à la ville.

Nous avons établi un ordre du jour avec quelques points à discuter en citoyen du domaine joyeux.

La rencontre pourrait avoir lieu durant la semaine du 16 septembre.

On souhaite que la ville nous:

- fournit un local pour cette rencontre
- envoie des avis de convocation aux citoyens du domaine joyeux.
- La présence de la directrice général de la ville
- La présence d'un ou plusieurs élus de la ville serait appréciée

J'ai joint l'avis de convocation écrit par France Gagnard. Évidemment, la date dépend de la disponibilité de la ville et des locaux.

Merci pour tout et bonne journée,  
Cody Stoutenburg Tardieu